



Communiqué de presse  
Paris, le 4 décembre 2023

## Gens qui rient, gens qui pleurent, le regard de la Ligue contre le cancer sur le PLFSS 2024

**Forte d'un ancrage territorial au travers de ses 103 Comités départementaux et de sa proximité quotidienne avec les personnes atteintes de cancer et leurs proches aidants, la Ligue contre cancer même si elle reconnaît quelques aménagements positifs de la part de l'exécutif, déplore un texte focalisé sur les coûts et très éloigné du vécu des patients confrontés aux obstacles du parcours de soin.**

Au-delà des 7 millions de Français qui n'ont plus de médecin traitant, pour les **3,8 millions de Français** qui vivent avec un cancer et pour les près de 434 000 personnes qui se verront diagnostiquer un cancer au cours de l'année, les déserts médicaux et leurs difficultés d'accès au dépistage, les interventions reportées faute de personnel suffisant, les complexités administratives et les pénuries de médicaments sont autant de pertes de chances. La Ligue contre le cancer est là pour porter leur parole. Son engagement pour défendre les droits des malades et le dialogue constructif qu'elle entretient avec les pouvoirs publics ont permis au fil des années notamment au travers des différents plans cancer d'obtenir de nombreuses avancées favorables aux patients.

Parce que le cancer est aujourd'hui en France la première cause de décès prématuré devant les maladies cardiovasculaires, la Ligue contre le cancer a, comme pour chaque PLFSS, porté des revendications destinées aussi bien à faire avancer les thématiques liées à la prévention des cancers mais également en vue de défendre les droits des personnes malades et de leurs proches aidants.

Si la Ligue contre le cancer voit ainsi d'un bon œil le renforcement des dispositions de lutte contre les pénuries de médicaments, la suppression de l'article 39 qui risquait de mettre à mal l'indemnisation des victimes de l'amiante, première cause de maladie professionnelle en France et la présomption de droits à la complémentaire santé solidaire (C2S) pour certains bénéficiaires de minimas sociaux, elle n'en demeure pas moins inquiète de certains articles qui s'ils n'ont pas pour objet de viser directement les patients en affection de longue durée (ALD) risquent de les impacter malgré tout.

La limitation à trois jours pour les arrêts prescrits en téléconsultation par un médecin autre que son médecin traitant, pénalisera des personnes fragiles atteintes parmi les moins visées par ce dispositif, des personnes atteintes d'affections de longue durée sans médecin traitant, incapable de se déplacer. C'est en outre, méconnaître les aléas de la maladie et les conséquences des traitements (fatigue, douleurs aiguës, difficulté de se déplacer...) et décourager ceux qui souhaitent continuer à travailler par des mesures inadaptées. Or, selon des chiffres du Ministère de la santé, début 2023, plus de 700 000 patients en affection de longue durée (ALD) n'avaient plus de médecin traitant. Pour ces patients et tout particulièrement pour ceux qui vivent dans des déserts médicaux, le recours à la téléconsultation est devenu la seule solution pour échanger avec un professionnel de santé.

La lutte contre les arrêts de travail abusifs au travers des articles 27 et 28 du PLFSS 2024 risque là aussi de causer de sérieux dégâts dans le quotidien des patients atteints de cancer qui se battent pour maintenir leur vie professionnelle. Les alertes de la Ligue contre le cancer ont permis qu'un garde-fou

### Contacts presse

Aelya Noiret  
[noiret.aelya@gmail.com](mailto:noiret.aelya@gmail.com)  
06 52 03 13 47

Viviane Aubry-Charveriat  
[viviane.aubry-charveriat@ligue-cancer.net](mailto:viviane.aubry-charveriat@ligue-cancer.net)  
01 53 35 25 31 – 06 73 75 19 63

soit mis en place pour les patients en ALD sur le dispositif qui instaure la possibilité, suite au contrôle d'un médecin mandaté par l'employeur, de suspendre le versement des indemnités journalières (article 27). Pour ces derniers, la décision restera du seul ressort de l'assurance maladie.

La Ligue contre le cancer s'inquiète tout autant des mesures coercitives destinées à encourager les transports partagés. Une mesure qui ne prend pas en compte les difficultés dramatiques rencontrées par les personnes atteintes de cancer dans leur accès aux transports. En outre, cette décision semble faire fi du risque majeur de contamination chez des personnes en cours de traitement contre le cancer et par conséquent immunodéprimées et qui pourrait entraîner de lourdes conséquences.

*« Tout, pour tous, et partout : c'est la devise qui guide la Ligue contre le cancer pour gagner la bataille sociétale contre le cancer. Aujourd'hui, alors que les inégalités persistent, d'un territoire à l'autre, pour les patients atteints d'un cancer. Loin d'apporter des réponses aux difficultés majeures en matière d'accès au soin, le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2024 dans sa rédaction actuelle va encore accentuer les inégalités »* déclare Daniel Nizri, président de la Ligue contre le cancer.

#### **Contacts presse**

Aelya Noiret  
[noiret.aelya@gmail.com](mailto:noiret.aelya@gmail.com)  
06 52 03 13 47

Viviane Aubry-Charveriat  
[viviane.aubry-charveriat@ligue-cancer.net](mailto:viviane.aubry-charveriat@ligue-cancer.net)  
01 53 35 25 31 – 06 73 75 19 63